

Sujets abordés durant la consultation

DATE : _____

NOM DU/DE LA CLIENT(E) : _____

1. Confidentialité

- Notre politique de confidentialité
- Secret professionnel de l'avocat
- Emmener quelqu'un avec vous à la présente réunion et à d'autres réunions

2. Options de processus

- Négociation
- Médiation
- Droit collaboratif
- Arbitrage
- Litige
- Coordination des responsabilités parentales

Ce document est disponible sur practicepro.ca/LimitedScope. Il s'agit d'une adaptation du document de la Jamal Family Law Professional Corporation.

Avertissement : Ce document fournit de l'aide aux avocats offrant une représentation de portée limitée et des conseils pratiques sur la façon dont ils peuvent minimiser leur exposition aux réclamations de faute professionnelle. Ce document n'établit pas, n'indique pas, ni ne crée la norme de soins pour les avocats. Ce document n'est pas une analyse complète de l'un des sujets abordés, et les lecteurs devraient mener leurs propres recherches juridiques appropriées. © 2015 La Compagnie d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats (« Assurance LAWPRO » ou « LAWPRO »). Ce document peut être adapté pour être utilisé par les avocats et les parajuristes dans leurs pratiques juridiques.

LAWPRO remercie Jurisource.ca pour sa contribution à la traduction de ce document.

3. Accords de séparation

- Divulgence exacte et intégrale de la situation financière
- Conseiller juridique et conseils juridiques indépendants
- Aucune contrainte ou coercition

4. Questions relatives au partage des biens

- Désignation et évaluation (à des fins d'égalisation) des biens
- Calcul de vos biens familiaux nets et de ceux de votre conjoint
- Paiement d'égalisation éventuellement exigible
- Délais de prescription applicables
- Ordonnances de conservation et de non-épuisement (de blocage) :
 - quand vous avez besoin de ces types d'ordonnances
 - signes à surveiller
- Questions relatives à la propriété en fiducie
- Questions relatives aux biens des couples non mariés, y compris les coentreprises
- Recours à des experts – comment traiter les éléments d'actif complexes dont la valeur pourrait devoir être déterminée :
 - pensions

- entreprises
- éléments d'actif inhabituels, comme des options sur titres
- contenu
- bien-fonds, maison et autres logements

5. Divulgarion dans une affaire relevant du droit de la famille

- États financiers
- Documents justificatifs pour le revenu, l'actif et le passif
- Aucune intrusion dans l'isolement

6. Contenu du foyer conjugal

- Ce que vous pouvez ou ne pouvez pas enlever
- Comment faire retirer quelqu'un du foyer
 - Aucun droit sans ordonnance
 - Changement des serrures
 - Possession exclusive
 - Ordonnances interdictives
 - Conditions de mise en liberté sous caution et engagements de ne pas troubler l'ordre public
- Partage et vente du foyer conjugal
- Acquisition de l'intérêt d'une partie
- Disjonction de la tenance conjointe
- Recherches de titres

- Marges de crédit, hypothèques et autres dépenses garanties par le bien ou s'y rapportant

7. Garde et droit de visite

- Les droits et obligations d'un parent dans le cadre de divers arrangements de garde et d'accès (garde conjointe ou exclusive, parentage en parallèle, coordonnateurs des responsabilités parentales et ordonnances hybrides)
- Facteurs que le tribunal prendra en considération pour déterminer l'intérêt véritable des enfants, avec un contact maximal et le moins de bouleversements possibles
- Temps de parentage / droit de visite
 - Que veut dire « adapté à l'âge »?
 - Les données de sciences sociales sur l'accès adapté à l'âge et leur effet sur la façon dont le tribunal décide du droit de visite approprié
 - Impact des arrangements convenus sur les chances de succès futures en ce qui concerne la modification de ces ententes (par ex., si un parent veut déménager)
- Comment des choses telles que les vues et préférences de l'enfant ont une incidence sur le tribunal et sur la façon dont celui-ci tranche les questions touchant la garde / les responsabilités parentales
- L'interaction entre les responsabilités parentales (garde et droit de visite) et les capacités

parentales dans les situations où la violence familiale, la consommation récréative de drogues, des problèmes de santé mentale, la violence sexuelle ou d'autres facteurs ont une incidence sur les capacités parentales d'une personne

- Facteurs ayant une incidence sur la restriction du droit de visite par l'imposition de visites surveillées ou d'autres conditions restrictives – ce qu'un tribunal prendra en considération ou fera et ce qu'il ne prendra pas en considération ou ne fera pas
- Les types de preuves émanant d'un tiers qui peuvent être présentées à l'appui d'une position :
 - Bureau de l'avocate des enfants
 - Évaluations psychologiques
 - Évaluations en matière de garde et de droit de visite prévues à l'article 30
 - Cours sur les responsabilités parentales
 - Cours sur la gestion de la colère
 - Thérapeutes, enseignants, médecins et autres professionnels concernés
- Le rôle que peuvent jouer le Bureau de l'avocate des enfants et les évaluateurs privés et l'effet que leurs recommandations peuvent avoir sur l'issue d'un différend portant sur le droit de visite
- Risque d'enlèvement et prévention des enlèvements; ordonnances de non-déplacement; quand celles-ci sont disponibles

8. Pension alimentaire pour le conjoint

- Facteurs ayant une incidence sur le droit à la pension et sur la durée et le montant de la pension
- LDFPAE
- Montants et durée possible
- Régimes d'assurance-maladie complémentaire
 - Devez-vous être inscrit au régime de votre conjoint?
 - Comment la plupart des régimes expirent lors du divorce
- Conséquences fiscales
- Façons de payer (montant forfaitaire, versements périodiques)
- Bureau des obligations familiales et autres mécanismes d'exécution

9. Pension alimentaire pour enfants

- Montant prévu par les Lignes directrices
- Circonstances dans lesquelles le tribunal peut accorder un montant différent de celui prévu par les Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants :
 - enfants majeurs
 - règle des 40 % – garde partagée
 - garde scindée
 - revenu de plus de 150 000 \$
 - difficultés excessives

- Dépenses prévues à l'art. 7 (spéciales et extraordinaires) : ce qu'elles sont, comment et quand elles sont partagées, l'effet des crédits et retenues d'impôt, etc.

10. Questions relatives aux successions et aux bénéficiaires

- Choix en vertu de la *Loi portant réforme du droit des successions* et de la *Loi sur le droit de la famille*
- Impact de la séparation sur diverses désignations de bénéficiaire que peut avoir faites l'un ou l'autre des conjoints
- Besoin d'obtenir un nouveau testament et de nouvelles procurations

11. Divorce

- Obtenir le divorce en Ontario
- Motifs de divorce
- La pension alimentaire pour enfants et son interaction avec la volonté du tribunal d'accorder le divorce

12. Médias sociaux et communications électroniques avec des tiers

- Les dangers d'afficher des choses – trésor de preuves

- Façons de protéger votre image en ligne et vos données électroniques

13. Prochaines mesures / Plan / Stratégie

- Diverses stratégies qui pourraient convenir à votre cause
- Les prochaines mesures que vous pourriez prendre en l'espèce (recours à des experts, négociation d'un accord de séparation, médiation, arbitrage et litige)

14. Financement de la cause

- Membres de la famille
- Prêts bancaires et marges de crédit
- Fonds dans les comptes conjoints
- Ordonnances relatives aux débours provisoires

15. Services complets, représentation limitée ou services dégroupés

- La différence
- Types de services dégroupés (dresser deux listes côte à côte)
- Conseils juridiques de base
- Rédaction d'actes de procédure, de mémoires, de déclarations ou d'ordonnances
- Révision de documents

- Recherches juridiques
- Négociation
- Comparutions limitées devant le tribunal, lors de séances de médiation, etc.
- Conseils en matière de stratégie ou de jeux de rôle
- Conseils sur la procédure du tribunal et le comportement en salle d'audience
- Préparation des pièces
- Organisation des documents à communiquer
- Rédaction de contrats et d'ententes
- Rédaction anonyme
- Aiguillage vers des ressources telles que les ressources communautaires, les règles de procédure et la législation

16. Nos honoraires et notre mandat de représentation

- Nos honoraires
- Acompte et réapprovisionnement
- Mandat de représentation en justice

17. Notre bureau électronique – Communications électroniques

- Envoi de courriels et de messages texte au personnel et aux avocats du cabinet
- Avantages

- Risques
- Précautions

18. Documents remis avant la consultation

- Questionnaire confidentiel
- Renseignements sur la facturation pour les nouveaux clients
- Renseignements administratifs pour les nouveaux clients

19. Aiguillage vers des ressources

- Aiguillage vers :
 - Ressources sur le site Web
 - Thérapeutes
 - Mentors
 - Conseillers matrimoniaux
 - Autre

20. Suivi du parajuriste

- Lettre pour consultation seulement
- Lettre pour mandat et consultation
- Inclure les mentions des délais de prescription dans la lettre :
 - Oui
 - Non
- Inclure les clauses de désignation des ayants cause et des bénéficiaires dans la lettre :
 - Oui
 - Non

21. Durée de la consultation :

- Le client a convenu de prolonger la consultation au-delà de l'heure allouée moyennant des frais supplémentaires fondés sur le tarif horaire de l'avocat :
 - Oui
 - Non
- Durée de la consultation (veuillez l'indiquer en tranches de six minutes) : _____

Ce document est disponible sur practicepro.ca/LimitedScope. Il s'agit d'une adaptation du document de la Jamal Family Law Professional Corporation.

Avertissement : Ce document fournit de l'aide aux avocats offrant une représentation de portée limitée et des conseils pratiques sur la façon dont ils peuvent minimiser leur exposition aux réclamations de faute professionnelle. Ce document n'établit pas, n'indique pas, ni ne crée la norme de soins pour les avocats. Ce document n'est pas une analyse complète de l'un des sujets abordés, et les lecteurs devraient mener leurs propres recherches juridiques appropriées. © 2015 La Compagnie d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats (« Assurance LAWPRO » ou « LAWPRO »). Ce document peut être adapté pour être utilisé par les avocats et les parajuristes dans leurs pratiques juridiques.

LAWPRO remercie Jurisource.ca pour sa contribution à la traduction de ce document.